

Déclaration sur l'honneur de l'origine des fonds

À remplir pour tout versement unique dès 8 001 € et/ou versements programmés mensuels supérieurs à 665 €

Dans le cadre des dispositions réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, AGRICA doit vérifier l'origine légale des capitaux qui leur sont confiés.

Vos références

Référence d'une pièce d'identité¹ : Profession(s) actuelle(s) :
Demeurant à l'adresse suivante :

Versement – Mode de paiement

Prélèvement d'un compte, préciser la banque et le titulaire du compte (uniquement pour les versements programmés) :

Carte bancaire Chèque (au nom et prénom de l'assuré)

Origine des fonds :

Salaire Épargne

Héritage Date : ___ / ___ / _____ Montant : Lien de parenté :

Donation Date : ___ / ___ / _____ Montant : Lien de parenté :

Vente immobilière Date : ___ / ___ / _____ Montant :

Vente mobilière Date : ___ / ___ / _____ Montant :

Rachat d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation – Date de rachat : ___ / ___ / _____

Souscripteur : Montant :

Bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie – Date : ___ / ___ / _____ Montant :

Organisme : Lien de parenté :

Gain au jeu Date : ___ / ___ / _____ Montant : Nom du jeu :

Autres (préciser) :

Pièces justificatives à transmettre

- Copie de la pièce d'identité¹ mentionnant la date de fin de validité,
- Copie de l'intégralité de l'avis d'imposition (le dernier en votre possession) et,
- Conformément à la réglementation la (ou les) pièce(s) justificative(s) en fonction de l'origine des fonds² :
 - **Salaire** : Avis d'imposition en intégralité (le dernier en votre possession).
 - **Épargne** : Relevé du compte épargne (ex : Livret A, Livret d'épargne, LDDS etc.).
 - **Héritage** : Acte de notaire justifiant l'héritage (mentionnant le montant et la date de l'acte).
 - **Donation** : Acte de donation (mentionnant le montant et la date de l'acte).
 - **Vente mobilière** : Acte de cession de l'actif mobilier (mentionnant le prix et la date de l'acte).
 - **Vente immobilière** : Acte de cession de l'actif immobilier (mentionnant le prix et la date de l'acte), Si la vente provient d'une SCI, transmettre les statuts de la SCI mentionnant les parts détenues.
 - **Rachat assurance vie** : Justificatif de rachat (de l'organisme où le contrat est racheté).
 - **Bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie** : Justificatif de l'organisme où le contrat d'assurance était présent (il doit être demandé auprès de l'organisme où le contrat était présent).
 - **Gain au jeu** : Justificatif du gain ou tout justificatif permettant de justifier de l'origine des fonds (relevé de compte avec mention d'encaissement du jeu, etc.).
 - **Autres** : Document permettant de justifier l'origine des fonds qui aura été précisée.

Déclaration et information

- Je certifie sur l'honneur que les sommes versées au titre de ce contrat n'ont pas une origine délictueuse au sens des articles L. 561-2 et suivants du Code monétaire et financier, 324-1 et suivants et 421-2-2 et 421-5 du Code pénal relatifs au blanchiment des capitaux et au financement des entreprises terroristes et l'article L. 561-15 du Code monétaire et financier relatif à la fraude fiscale.
- Je suis informé(e) que les données personnelles communiquées par mes soins à CPCEA sont nécessaires pour traiter ma demande et assurer le respect des contraintes juridiques qui s'impose à tout établissement soumis aux articles L. 561-2 et suivants du Code monétaire et financier.
- Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative au traitement des données à caractère personnel figurant dans la Notice d'information qui m'a été remise préalablement à l'affiliation et reconnais le caractère obligatoire des réponses à l'ensemble des questions posées.

Fait à :
Le.....

Signature

1 - Sont considérés comme pièces d'identité : la carte nationale d'identité (recto-verso), le permis de conduire (avec date de fin de validité), le titre de séjour, le passeport ou tout autre document répondant aux critères de l'article R. 561-5 du Code monétaire et financier et en cours de validité.
2 - AGRICA se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires si celles fournies ne sont pas suffisantes.